



Bureau d'information
et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

Communiqué de presse

Lutte contre la violence domestique: des victimes aux auteurs

Dix ans après l'adoption de premières mesures, le Conseil d'Etat a pris connaissance d'un nouveau plan de lutte contre la violence domestique pour les années 2011-2015 et souhaite que la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique approfondissent les 7 axes stratégiques suivants: une prise en charge globale des auteur-e-s de violence domestique, des actions destinées aux enfants exposés, la sensibilisation auprès des jeunes et des populations migrantes, la formation améliorée des professionnel-le-s, le renforcement du réseau vaudois et des offres existantes.

Considérée pendant longtemps comme une affaire privée et un tabou, la violence domestique est aujourd'hui reconnue comme une violation manifeste des droits humains. Dans le canton de Vaud, le phénomène reste très important. On dénombre 834 faits portés à la connaissance de la police en 2010, ce qui représente 1527 infractions. L'étude la plus récente menée au niveau suisse mentionne qu'une femme sur dix (10,5%) subit des violences physiques ou sexuelles dans une relation de couple au cours de sa vie d'adulte; une femme sur trois (32%) est victime d'un proche ou d'un inconnu au minimum une fois au cours de sa vie d'adulte.

Dix ans après le 1^{er} état des lieux de 2001, la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD) a décidé de faire un bilan, d'identifier les besoins actuels des professionnel-le-s de terrain et les problématiques émergentes. Les résultats de cette étude, menée par L'Unité de médecine des violences (UMV) a montré que deux tiers des mesures préconisées en 2001 ont été mises en œuvre et que 90% d'entre elles restent pertinentes. Ces résultats ont servi de fondement à la proposition d'un plan stratégique 2011-2015 au Conseil d'Etat basé sur 7 axes prioritaires :

1. Agir sur la prise en charge globale des **auteur-e-s de violence domestique** par une approche intégrée, en particulier par des mesures de prévention de la récidive
2. Développer des actions destinées aux **enfants** exposés à la violence domestique (victimes directes)
3. Mener une sensibilisation et une prévention spécifique auprès des **jeunes**
4. Poursuivre les actions spécifiques destinées aux **populations migrantes**
5. Améliorer la **formation** des professionnel-le-s confrontés à la violence domestique
6. Maintenir et renforcer le **réseau** vaudois contre la violence domestique
7. Maintenir et développer les **structures et offres existantes**

Le résumé de la recherche, ainsi que le Plan stratégique 2011-2015 de lutte contre la violence domestique peuvent être téléchargés sur www.vd.ch/egalite ou obtenus auprès du Bureau vaudois de l'égalité.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 7 novembre 2011

Renseignements: DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14
DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06